



- ATHOS est une **offre non-médicalisée**, qui s'inscrit dans une approche globale de la **réhabilitation psychosociale, complémentaire du parcours de soins**.
- Le dispositif s'appuie sur un **programme adapté à la singularité de la blessure psychique militaire**.
- La **progression individualisée** comprend **3 phases** :
 - reprendre confiance
 - se remobiliser
 - se réinsérer
- **Un lieu de sérénité, de rencontre, de travail et d'entraide** pour se reconstruire, en combinant **accompagnement psychosocial, projet de vie et reprise d'activités**.
- Expérimenté durant 2 ans ½ sous l'impulsion de l'armée de Terre, ATHOS est désormais **pérennisé et doté d'une gouvernance de niveau ministériel**.
- **En adaptation permanente**, ATHOS est actuellement constitué de **4 maisons ancrées localement** (à proximité de Bordeaux, Toulon, Aix-les-Bains et Auray), rayonnant sur plusieurs départements.
- Sa montée en puissance atteindra **10 maisons ATHOS à l'horizon 2030, dont une à deux outre-mer**.

Dispositif de réhabilitation des militaires blessés psychiques en service

- ATHOS repose sur **1 principe fondamental** :
« **placer le blessé au centre de son parcours et de sa reconstruction** »
- Ce principe se décline selon **4 axes** :
 - le volontariat du blessé
 - la cogestion de la maison
 - la progressivité du programme
 - et sa personnalisation
- Le programme porte sur **5 domaines d'activités** :
 - la vie relationnelle affective, familiale et sociale
 - le bien être
 - la place de la personne actrice et citoyenne
 - l'administration et la gestion de la vie quotidienne et courante
 - les activités et l'emploi
- Plus de **330 blessés psychiques** ont déjà rejoint ATHOS
 - En amont, **une commission pluridisciplinaire** siégeant en HIA **détermine l'aptitude individuelle** à devenir membre ATHOS
 - La présence au sein de la maison s'organise avec l'équipe encadrante sur des périodes d'accompagnement programmé, en **accueil de jour, en semaine**, avec possibilité d'hébergement temporaire.



*L'orientation vers ATHOS, suite à un ESPT lié au service pris en charge, peut être proposée par le médecin militaire, le référent blessé de l'unité ou de la cellule d'aide aux blessés, une assistante sociale ou un service de proximité de l'ONaCVG. **N'hésitez pas à leur en parler !***